

Bulletin de l'ISMP Canada

Volume 24 • Numéro 12 • Le 17 décembre 2024

L'évaluation clinique des données de laboratoire par les pharmaciens communautaires contribue à prévenir les préjudices aux patients

Alors que le champ d'exercice des pharmaciens communautaires continue de s'étendre dans plusieurs provinces et territoires du pays¹, la révision des données de laboratoire devient un élément essentiel des traitements médicamenteux. Ce bulletin explique comment les pharmaciens peuvent optimiser les résultats cliniques et prévenir les préjudices aux patients en utilisant les données de laboratoire pour éclairer l'évaluation clinique.

EXEMPLE D'INCIDENT

Un patient dont la fonction rénale était réduite a reçu une ordonnance pour un agent anti-infectieux à la dose habituelle recommandée (c.-à-d. sans ajustement à la fonction rénale). L'ordonnance a été exécutée à la pharmacie locale du patient. Après avoir pris le médicament, le patient a présenté des symptômes neurotoxiques. Il a reçu des soins médicaux d'urgence et les symptômes ont disparu avec le traitement. La dose de l'agent anti-infectieux a ensuite été ajustée en fonction de la fonction rénale du patient, sans que les symptômes ne réapparaissent.

CONTEXTE

Les normes de pratique

Dans son *Modèle de normes de pratique des pharmaciens et des techniciens en pharmacie au Canada*, l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) stipule que les pharmaciens doivent évaluer si les soins sont appropriés et « [prescrire] et/ou [interpréter] les analyses de laboratoire, les dépistages au point de service et les tests

diagnostiques pertinents, ainsi que les autres évaluations cliniques pertinentes, lorsque cela est nécessaire pour optimiser la gestion de la thérapie médicamenteuse »². Utiliser tous les renseignements pertinents lorsqu'on évalue l'adéquation d'une ordonnance ou de la thérapie existante du patient constitue une exigence des normes de pratique dans toutes les provinces ou territoires^{2,3}.

L'utilisation des données de laboratoire pour guider la prise de décision

La révision des données de laboratoire par les pharmaciens peut guider la gestion des médicaments en



collaboration avec les prescripteurs et les patients. Cela comprend l'ajustement des doses, la pharmacovigilance thérapeutique, la surveillance continue de l'utilisation des médicaments à long terme, le dépistage et la prévention des maladies chroniques et l'instauration d'un traitement médicamenteux. Des exemples de scénarios sont présentés ci-dessous.

Ajustements des doses

- Des ajustements du régime médicamenteux en fonction des marqueurs de laboratoire de la fonction rénale ou hépatique (p. ex. créatinine, épreuves de fonction hépatique) peuvent minimiser le risque de toxicité due à l'accumulation de médicaments (p. ex. réduction de la dose de gabapentine en cas d'insuffisance rénale comorbide).

Pharmacovigilance thérapeutique

- Lors de la vérification clinique d'un médicament à index thérapeutique étroit, la révision des concentrations du médicament peut aider le pharmacien à déterminer l'efficacité et la sécurité du régime existant (p. ex. la surveillance des concentrations sanguines de tacrolimus après une transplantation d'organe).

Surveillance continue de l'utilisation des médicaments à long terme

- Lors de l'évaluation de l'utilisation à long terme d'un médicament ou de la réalisation d'une revue complète des médicaments, les données de laboratoire peuvent servir à déterminer la nécessité d'un changement de traitement, d'un traitement supplémentaire ou de l'arrêt d'un traitement (p. ex. en révisant les taux d'hémoglobine glyquée A1c [HbA1c] pour évaluer la prise en charge à long terme du diabète).

Dépistage et prévention des maladies chroniques

- Les pharmaciens sont bien placés pour assurer le dépistage et l'éducation sanitaire, y compris les stratégies de prévention et de gestion des maladies chroniques courantes. Les données de laboratoire peuvent fournir les valeurs nécessaires pour calculer le risque, notamment le risque d'événement cardiaque (p. ex. en évaluant le profil lipidique en concomitance avec d'autres facteurs de risque).

Instauration d'un traitement médicamenteux

- Dans une étude menée en Alberta, où les pharmaciens sont habilités à demander des analyses de laboratoire, la surveillance en laboratoire a été

utilisée pour aider les pharmaciens à prescrire des antihypertenseurs en toute sécurité; cette approche a conduit à des améliorations cliniquement significatives de la tension artérielle des patients⁴.

- Avec environ 90 % de tous les antibiotiques prescrits dans la communauté⁵, les pharmaciens peuvent jouer un rôle clé dans la gestion des antimicrobiens, notamment en sélectionnant un antibiotique selon les données de culture et de sensibilité.

DISCUSSION

Dans l'exemple d'incident, on ne sait pas si le pharmacien a eu accès aux données de laboratoire ou s'il les a utilisées.

Accès et prescription de données de laboratoire

L'accès des pharmaciens aux données de laboratoire clinique des patients varie à travers le pays. Dans certaines provinces, cet accès existe depuis de nombreuses années, alors que dans d'autres, les pharmaciens n'y ont pas encore accès de façon systématique. Dans certaines provinces, les pharmaciens sont désormais autorisés à prescrire et à interpréter les données de laboratoire¹.

L'accès aux données de laboratoire se heurte notamment à un manque d'intégration entre les systèmes d'information des laboratoires et des pharmacies, ce qui peut obliger les utilisateurs à se connecter à des programmes distincts pour examiner respectivement les données de laboratoire et les informations relatives aux prescriptions⁶. Même dans les provinces où les pharmaciens sont autorisés à accéder aux données de laboratoire, il se peut que les pharmacies ou les pharmaciens ne se soient pas inscrits aux systèmes d'information des laboratoires.

L'utilisation efficace des données de laboratoire

Les processus de vérification clinique peuvent être structurés de manière à permettre l'évaluation systématique des données de laboratoire. Pour donner aux pharmaciens le temps d'accéder aux données de laboratoire et de les interpréter, le flux de travail doit être soigneusement conçu. Par exemple, le flux de travail du pharmacien à l'admission permettrait au pharmacien de demander au patient des informations cliniques pertinentes dès le début du processus de délivrance. Par ailleurs, les autres membres de l'équipe

pharmaceutique (p. ex. les techniciens en pharmacie agréés) doivent permettre de déléguer suffisamment de tâches non cliniques.

Les obstacles à l'utilisation des données cliniques, tels que le manque d'accès, les priorités concurrentes, le manque de personnel, le manque de confiance dans les ajustements de dose et la nécessité d'une formation supplémentaire pour l'interprétation des résultats, peuvent entraîner des évaluations cliniques inadéquates.

RECOMMANDATIONS

Régies/Offices de la santé/autorités sanitaires/organismes de réglementation des provinces/territoires et administrateurs de systèmes d'information de laboratoire

- Donner la priorité à l'accès des pharmaciens communautaires aux bases de données des laboratoires cliniques afin de faciliter l'évaluation et le suivi thérapeutiques.
- Étendre le champ d'exercice des pharmaciens à la prescription d'analyses de laboratoire dans le cadre du dépistage, de l'évaluation et du suivi de la thérapie médicamenteuse.

Équipe de la pharmacie communautaire

- S'assurer que la pharmacie et ses pharmaciens se sont inscrits pour avoir accès aux systèmes d'information des laboratoires provinciaux ou territoriaux, lorsqu'ils sont disponibles.
- Évaluer les connaissances et les compétences actuelles nécessaires pour accéder aux données de laboratoire et les utiliser, y compris les médicaments qui dépendent généralement de ces résultats. Combler les lacunes en fournissant des ressources éducatives supplémentaires (p. ex. des listes de vérification, des algorithmes de traitement).
- Veiller à ce que les effectifs soient suffisants pour que les pharmaciens aient le temps d'accéder aux résultats de laboratoire et d'évaluer l'adéquation du régime médicamenteux d'un patient.
- Intégrer la révision des données de laboratoire dans les processus d'évaluation clinique afin de vérifier ou d'adapter les ordonnances et d'effectuer des revues complètes des médicaments.
- Consigner l'insuffisance rénale ou hépatique (et les autres notes cliniques pertinentes) dans le dossier du patient, auquel les autres membres de l'équipe

pharmaceutique peuvent accéder facilement en cas de besoin.

- Discuter avec les patients/soignants de l'objectif des analyses de laboratoire pertinentes, des avantages d'un suivi régulier et de la fréquence des analyses. Encourager les patients à programmer des rappels de leurs rendez-vous pour des analyses de laboratoire, à utiliser les portails de patients pour le suivi des résultats et à poser des questions.

Vendeurs de logiciels de dossiers médicaux électroniques et de systèmes de gestion des pharmacies

- Programmer le logiciel pour inclure des alertes (p. ex. les paramètres de laboratoire pertinents) pour les médicaments qui nécessitent généralement une évaluation ou un suivi des données de laboratoire.
- Intégrer les différents référentiels électroniques d'informations cliniques, de manière à ce que les informations disponibles représentent une image clinique complète et actualisée de chaque patient.

CONCLUSION

La vérification clinique d'une ordonnance est un aspect obligatoire de la pratique des pharmaciens communautaires. En facilitant l'accès aux données de laboratoire et leur intégration dans la pratique de la pharmacie communautaire, les pharmaciens peuvent mieux évaluer et surveiller les régimes médicamenteux.

REMERCIEMENTS

L'ISMP Canada tient à remercier les consommateurs, les professionnels de la santé, les pharmacies communautaires et les organismes qui déclarent des accidents et des incidents médicamenteux à des fins d'analyse et d'apprentissage. La révision experte de ce bulletin par les personnes suivantes (par ordre alphabétique) est également reconnue et appréciée :

Ordre des pharmaciens de l'Alberta; Anique Comeau, RPh, gestionnaire adjointe de l'exercice de la pharmacie, Nova Scotia College of Pharmacists, Halifax, N.-É.; Lillian Daratha, B.A., BSP, éducatrice agréée en diabète; Jaclyn Katelnikoff, B.Sc.PMCO, B.Sc.(phm), RPh, pharmacienne, Saskatoon Family Pharmacy, Saskatoon, Sask.; Christopher Louizos, B.Sc.(phm), Ph.D. pharm., registraire adjoint – Opérations régionales, Ordre des pharmaciens du Manitoba, Winnipeg, Man.; Ross T. Tsuyuki, B.Sc.(phm), Ph.D. pharm., M. Sc.

RÉFÉRENCES

1. Champ d'exercice des pharmaciens au Canada [résumé infographique], Ottawa (Ont.) : Association des pharmaciens du Canada; mise à jour le 2 oct 2023 [référence consultée le 17 oct 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.pharmacists.ca/cpha-fr/assets/File/CPhA-on-the-issues/ScopeOfPractice_Oct23_FR.pdf
2. Modèle de normes de pratique des pharmaciens et des techniciens en pharmacie au Canada, Ottawa (Ont.) : Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie; fév 2022 [consultée le 12 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.napra.ca/fr/publication/modele-de-normes-de-pratique-des-pharmaciens-et-des-techniciens-en-pharmacie-au-canada/>
3. Standards of practice for pharmacists and pharmacy technicians, Edmonton (Alb.) : Ordre des pharmaciens de l'Alberta; juin 2023 [consultée le 2 mars 2024]. Disponible [en anglais seulement] à l'adresse : https://abpharmacy.ca/wp-content/uploads/Standards_SPPPT.pdf
4. Tsuyuki, R.T., S. K. D. Houle, T. L. Charrois, M. R. Kolber, M. M. Rosenthal, R. Lewanczuk, et autres; RxACTION Investigators. Randomized trial of the effect of pharmacist prescribing on improving blood pressure in the community: the Alberta Clinical Trial in Optimizing Hypertension (Ration). *Circulation*, 2015 [consultée le 19 nov 2024]; 132(2) : p. 93 à 100. Disponible [en anglais seulement] à l'adresse : <https://doi.org/10.1161/CIRCULATIONAHA.115.015464>
5. Utilisation judicieuse des antibiotiques en soins primaires, Choisir avec soin Canada; s.d. [consultée le 17 oct 2024]. Disponible à l'adresse : <https://choisiravecsoin.org/soins-primaires/antibiotiques/>
6. Hettinger, K. N., M. E. Snyder, O. A. Adeoye-Olatunde et A. L. Russ-Jara, « Usability evaluation of a community pharmacy health information exchange interface prototype », *Appl. Clin. Inform.*, 2023 [consultée le 16 oct 2024]; 14(4) : p. 811 à 821. Disponible [en anglais seulement] à l'adresse : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC10567139/>



Le Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM) est un regroupement pancanadien de Santé Canada, en partenariat avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada) et Excellence en santé Canada (ESC). Le SCDPIM a pour but de réduire et de prévenir les incidents médicamenteux indésirables au Canada.

Le soutien financier a été fourni par Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada.



L'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada est un organisme national indépendant à but non lucratif engagé à la promotion de l'utilisation sécuritaire des médicaments dans tous les secteurs de la santé. Les mandats de l'ISMP Canada sont les suivants : recueillir et analyser les déclarations d'incidents/accidents liés à l'utilisation des médicaments, formuler des recommandations pour prévenir les accidents liés à la médication et porter assistance dans le cadre des stratégies d'amélioration de la qualité.

Pour déclarer les accidents liés à la médication

(incluant les évités de justesse)

En ligne : www.ismpcanada.ca/fr/declaration/

Téléphone : 1-866-544-7672

ISMP Canada s'efforce d'assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements reçus et respectera la volonté du déclarant quant au niveau de détail à inclure dans ses publications. Les bulletins de l'ISMP Canada contribuent aux alertes mondiales sur la sécurité des patients.

Inscrivez-vous

Pour recevoir gratuitement le Bulletin "Bulletin de l'ISMP Canada", inscrivez-vous à l'adresse :

www.ismpcanada.ca/fr/safety-bulletins/#footer

Ce bulletin partage des informations sur les pratiques de médication sécuritaires, est non commerciale, et est par conséquent exempté de la législation anti-pourriel canadienne.

Contactez-nous

Adresse courriel : cmirps@ismpcanada.ca

Téléphone : 1-866-544-7672

©2024 Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada.